



MAIRIE
DE
SAINT IGNY DE ROCHE
Tel : 03.85.26.35.12
Mail : mairie.st-ign-y-de-roche@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Fabrice Dejoux, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes Regard Frédéric, Accary Didier, Besson Daniel, Trémeaud Xavier, Dhaiby Dominique, Duperron Marie, Louveton François, Durantet Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Audet Lydie donne pouvoir à Regard Frédéric.

Chavanon Sandrine donne pouvoir à Dejoux Fabrice.

Lacour Marie-Hélène, Poizat Magalie, Chirouze Anne-Sophie et Zeimetz Pierre sont excusés.

Louveton François est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal nomme François Louveton pour remplir les fonctions de secrétaire. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement. Les pièces suivantes ont été remises lors de l'envoi des convocations ou sur table, ce jour :

- ✓ Le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2023 ;
- ✓ Une note explicative de synthèse.

M. le Maire demande à l'Assemblée la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Le nom de la Micro-Crèche,
- ✓ L'augmentation de la participation des frais d'électricité aux 3 locataires accueillis de la Maison d'Accueil,
- ✓ Une demande de subvention « Notre école faisons la ensemble ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20/12/2023.

Daniel Besson rectifie le point église dans les « Questions diverses » : « les chéneaux de l'église ont été à nouveau nettoyés, des travaux de reprise de zinguerie sont à prévoir » et non des travaux de toiture.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023, ayant été approuvé à l'unanimité, suivent les signatures au registre de M. le Maire et M. le Secrétaire.

Compte-rendu des délégations exercées par M. le Maire.

Décision n° 2024 /D 01 du 21/12/2023 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Barraud TP pour la situation 2 du lot 1 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 16 816.96 € TTC.

Décision n° 2024 /D 02 du 21/12/2023 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et la SARL CGL pour la situation 3 du lot 6 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 10 575.41 € TTC.

Décision n° 2024 /D 03 du 21/12/2023 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Laffay Menuiseries pour la situation 3 du lot 5 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 5 002.56 € TTC.

Décision n° 2024 /D 04 du 21/12/2023 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Mme Roulleau pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 2 146.80 € TTC.

Décision n° 2024 /D 05 du 21/12/2023 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et la SOCOTEC pour le contrôle technique de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 204 € TTC.

Décision n° 2024 /D 06 du 21/12/2023 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Chappe Liquide Masson pour la situation 1 du lot 8 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 3 718 € TTC.

Décision n° 2024 /D 07 du 21/12/2023 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Coelho et Fils pour la situation 1 du lot 8 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 1 666.53 € TTC.

Décision n° 2024 /D 08 du 21/12/2023 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Duclut et Fils pour la situation 1 du lot 11 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 19 971.29 € TTC.

Décision n° 2024 /D 09 du 21/12/2023 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Lespinasse Energies pour la situation 1 du lot 10 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 62 047.25 € TTC.

Décision n° 2024 /D 10 du 11/01/2024 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Coelho et Fils pour la situation 2 du lot 8 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 5 356.56 € TTC.

Décision n° 2024 /D 11 du 11/01/2024 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Lespinasse Energies pour la situation 2 du lot 10 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 18 554.12 € TTC.

Décision n° 2024 /D 12 du 11/01/2024 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et WTW pour l'assurance des risques statutaires du personnel communal, pour un montant de 4 800.42 € TTC.

Décision n° 2024 /D 13 du 11/01/2024 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Lespinasse Energies pour le changement du moteur échangeur rotatif de la CTA de la Salle Polyvalente et d'un circulateur sur la géothermie de la Maison d'Accueil, pour des montants respectifs de 1 448.03 € et 2 519.81 TTC.

Décision n° 2024 /D 14 du 11/01/2024 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Cruzille TP pour le curage des fossés et le renfort du chemin des Suires, pour un montant de 864 € TTC.

Décision n° 2024 /D 15 du 11/01/2024 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Berger Levraut pour la maintenance des logiciels de comptabilité..., pour un montant de 1 793.83 € TTC.

Décision n° 2024 /D 16 du 11/01/2024 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et la SMACL pour les assurances des bâtiments, véhicules communaux..., pour un montant de 7 389.40 € TTC.

Avenants Micro-Crèche.

M. le Maire présente les plus et moins values du marché de la construction de la Micro-Crèche détaillés dans le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant du marché initial HT / TTC en €	Montant avenant HT / TTC en €
1 / Terrassement	Barraud Gaël	59 830.40 / 71 796.48	+ 8 473.09 / + 10 167.71
2 / Gros-Oeuvre	Lorton Thomas	141 236.25 / 169 483.50	- 7 620.00 / - 9 144.00
3 / Charpente	Bezacier	52 749.34 / 63 299.21	- 1 940.00 / - 2 328.00
4 / Etanchéité	Génération Bat	20 726.48 / 24 871.78	+ 4 700.00 / + 5 640.00
5 / Menuiseries	Laffay Père et Fils	118 000.00 / 141 600.00	- 11 861.29 / - 14 233.55
8 / Carrelages	Coelho et Fils	17 111.80 / 20 534.16	- 770.00 / - 924.00
10 / Chauffage plomberie	Lepinasse	98 154.89 / 117 785.87	+ 1 579.78 / + 1 895.74
TOTAL avenants			- 7 438.42 / - 8 926.10

En résumé :

- ✓ pour le lot 1, il s'agit d'intégrer la réalisation d'une purge sur la plate-forme, des soubassements des clôtures rigides, un portail, des bordures de voirie, des caniveaux, des drains et des traverses paysagères... ;
- ✓ pour le lot 2, il s'agit de la modification de la mise en œuvre des murs, des drainages, regards, géotextile...qui ont été intégrés dans le lot 1 ;
- ✓ pour le lot 3, il s'agit de l'absence de crochets, de sortie en toiture pour la ventilation et l'extraction d'air ;
- ✓ pour le lot 4, il s'agit du garde-corps et des portillons prévus initialement sur le lot 5 ;
- ✓ pour le lot 5, il s'agit de meubles supplémentaires, de la fermeture d'une ouverture, de l'ajout de châssis vitré et de la suppression de serrurerie, d'un plateau de travail ;
- ✓ pour le lot 8, il s'agit de la suppression d'un tapis encastré et d'un bac de douche posé par le plombier ;
- ✓ pour le lot 10, il s'agit du changement du plan de change et des parois de douche, des mises aux normes plus récentes pour la qualité de l'air...

La réception du chantier est prévue en début de semaine prochaine. Des réserves seront faites mais elles n'empêcheront pas l'ouverture du bâtiment. L'ADMR de Chateauneuf devrait ouvrir au plus tard la Micro-Crèche le 14 mars.

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Ce point sera reporté lors d'une réunion prochaine, si besoin.

Reste à réaliser Assainissement.

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement en Assainissement, avant le vote du budget primitif 2024, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les RAR 2023 suivants :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
131/13	Subventions d'équipement	Invest.	R				0.00 €	41 300.00 €	41 300.00 €
203/20	Frais d'études, de R&D et frai.	Invest.	D				27 133.26 €	55 866.74 €	55 866.74 €
2315/23	Install., mat. et outill. tech.	Invest.	D				368.50 €	5 000.00 €	5 000.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	27 501.76 €	60 866.74 €	60 866.74 €
Recettes	0.00 €	41 300.00 €	41 300.00 €
Différence (D-R)	27 501.76 €	19 566.74 €	19 566.74 €

Les contrôles des maisons raccordées au tout à l'égout se déroulent bien : seuls 5 maisons ont des propriétaires ou locataires injoignables.

Renouvellement contrat Cédric Vergiat.

Le contrat de Cédric Vergiat peut être renouvelé tacitement si l'autorité territoriale lui notifie son intention, 1 mois avant le 3 mars 2024. Pour mémoire, il dispose d'un contrat de non titulaire, à temps non complet (30 h / semaine) de 3 ans maximum depuis le 3 mars 2023, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette prolongation.

Désignation du nom de la Micro-Crèche.

L'ADMR ayant consulté l'Ecole voici les propositions de noms de la Micro-Crèche qui en ressortent :

"Les p'tits durs", "Les p'tits nounours", "Les petits Saints Ignions", "La Roche", "Les p'tits cailloux" (en référence au nom de l'Ecole : Ecole de la Roche).

Le Conseil Municipal propose à l'ADMR le nom : « Les p'tits cailloux » pour désigner la Micro-Crèche de Saint Igny de Roche.

Augmentation de la participation des frais d'électricité aux 3 locataires accueillis de la Maison d'Accueil.

La famille d'accueil paye 30 % du montant total des factures d'électricité du bâtiment de la Maison d'Accueil, depuis 2015.

Les 3 personnes accueillies payent chacune une participation de 15 € par mois, aux frais d'électricité, en complément de leur loyer, depuis 2016. Cette participation n'est pas indexée alors que les coûts d'énergie ont fortement augmenté.

Voici le dernier bilan des frais d'électricité de la Maison d'Accueil 2021 / 2022 :

Total des factures : 4 454 €

Remboursement famille d'accueil : 1 336 € (30 %)

Remboursement 3 personnes accueillies : 540 € (12 %)

Reste à charge communal : 2 578 € (58 %) – 1 491.30 € de la recette liée à la production des panneaux photovoltaïques en 2021 = 1 086.70 € soit 24 %.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de la participation aux frais d'électricité des 3 personnes accueillies à 5.5 % du montant total des factures annuelles payées par la commune, chacune / an.

Demande de subvention « Notre école faisons la ensemble ».

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique de l'Etat « Notre Ecole, faisons la ensemble ». Il s'agit du projet « jardin » mené par l'Ecole pour financer les interventions en classe de l'association Vierra Terra (900 €) et l'achat d'outils de jardinage (615 €). L'Etat financerait la totalité du projet (1 515 €). Un projet linguistique est en préparation.

Questions diverses :

La séance est levée à 21 h.

Numéro d'ordre des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 22.01.2024 :

2024.01.22 / 01 : Avenants au marché de la construction d'une Micro-Crèche.

2024.01.22 / 02 : Vote des restes à réaliser 2023 / Assainissement.

2024.01.22 / 03 : Augmentation de la participation des frais d'électricité aux 3 locataires accueillis de la Maison d'Accueil.

2024.01.22 / 04 : Financement projet pédagogique « Notre école faisons la ensemble ».

Etat des présences à la réunion du Conseil Municipal du 22.01.2024 signé en page suivante.

M. le Maire, Fabrice DEJOUX	M. le Secrétaire, François LOUVETON